



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

NOV 23 1977

N/SA 100

Distr.
GENERALE
A/32/364
23 novembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Points 93 et 100 de l'ordre du jour

QUESTION DU TIMOR ORIENTAL

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Incidences administratives et financières du projet de résolution
recommandé par la Quatrième Commission (A/32/357, par. 16)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Peter G. BELYAEV (République socialiste
soviétique de Biélorussie)

1. Conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission a examiné, à sa 47^{ème} séance, le 22 novembre 1977, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/32/46) au sujet des incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Quatrième Commission (A/32/357, par. 16).
2. Dans ledit état (A/C.5/32/46), le Secrétaire général indiquait que les incidences financières (estimées à 23 900 dollars) du paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution - aux termes duquel l'Assemblée générale prierait le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux d'envoyer dès que possible une mission de visite dans le territoire - pourraient être couvertes par les crédits déjà demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 au titre du programme général du Comité spécial.
3. En ce qui concerne le paragraphe 5 du projet de résolution, aux termes duquel l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général d'envoyer d'urgence au Timor oriental un représentant spécial, le Secrétaire général indiquait qu'il serait nécessaire d'ouvrir un crédit supplémentaire de 23 600 dollars.
4. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a déclaré à la Cinquième Commission que, de l'avis du Comité consultatif, le représentant spécial du Secrétaire général devrait être secondé par un plus petit nombre de fonctionnaires que prévu. En conséquence, le Comité consultatif recommandait d'ouvrir un crédit de 19 000 dollars au chapitre 3A, au lieu du crédit de 23 600 dollars demandé par le Secrétaire général.

5. Les observations faites par les délégations au cours de l'examen de cette question sont résumées dans le compte rendu analytique de la séance pertinente de la Commission (A/C.5/32/SR.47).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

6. Par 74 voix contre 7, avec 5 abstentions, la Cinquième Commission a décidé de faire savoir à l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution recommandé par la Quatrième Commission (A/32/357, par. 16), il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 19 000 dollars au chapitre 3A du budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979.
